EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal du mercredi 10 mai 2023

Direction Générale des Services - N° 08.04.2023.51

Objet : Réhabilitation et résidentialisation de 41 logements – Résidence les Oliviers - Garantie sur un emprunt de 410 000 € sollicité par EBS Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations - Autorisation

Date de la convocation : 27 avril 2023 Présidence : Frédéric MARCHE Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de présents : 21 Nombre de votants : 27

PRESENTS:

M. Frédéric MARCHE, Mme Fabienne TELLIEZ, M. David BEAUCOUSIN, Mme Mélanie DELACOUR, M. Fabrice BERTHOU, Mme Hawa HAMIDOU, M. Rachid ARBI, Mme Monique COLOMBOTTI, MM. Jean-David HOUNKPATI, Yaya SARR, Mme Sylvie OMONT, MM. Rosario TARSIA, Philippe LEFEBVRE, Mme Valérie HOULIER, MM. Frédéric LEBALLEUR, Stéphane FAUCHE, Guy KIVATA, Mme Sandrine BALEM, M. Marc BOURREAU, Mme Evelyne LERICHE, M. Ibrahim DEM.

POUVOIRS:

Mme Coumba SALL a donné pouvoir à M. David BEAUCOUSIN.
M. Infali DABO a donné pouvoir à M. Rachid ARBI.
Mme Alexandra EMERY a donné pouvoir à Mme Monique COLOMBOTTI.
Mme Corine PALMENTIER a donné pouvoir à M. Frédéric MARCHE.
Mme Laëtitia LEFEBVRE a donné pouvoir à M. Marc BOURREAU.
Mme Clélia DEM a donné pouvoir à M. Ibrahim DEM.

SECRETAIRE DE SEANCE : Philippe LEFEBVRE

RAPPORTEUR: Frédéric MARCHE

Vu:

- Les articles L 2252-1 et 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- L'article 2298 du Code Civil,
- La demande de l'agence immobilière EBS Habitat en date du 13 février 2023,
- Le contrat de prêt annexé à la présente délibération.

Considérant:

- L'offre de financement d'un montant de 410 000€ émise par la Caisse des Dépôts et Consignations.

La commune de Cléon, représentée par le Maire, accorde sa garantie à hauteur de 100 % (soit un montant de 410 000 €) pour le remboursement de la somme de 410 000 euros qu'EBS Habitat se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt est sollicité dans le cadre de l'opération de réhabilitation de 41 logements sise « Résidence des Oliviers » rue des Oliviers à Cléon.

Il s'agit d'un prêt PHBB.

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Réhabilitation et résidentialisation de 41 logements - Résidence les Oliviers - Garantie sur un emprunt de 410000.00 euros sollicité par EBS Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations - Autorisation

Date de transmission de l'acte :

15/05/2023

Date de réception de l'accusé de

15/05/2023

réception:

Numéro de l'acte :

08-04-2023-51 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte :

076-217601780-20230510-08-04-2023-51-DE

Date de décision :

10/05/2023

Acte transmis par :

Chahinaz FOUGHALI

Nature de l'acte :

Délibération

Matière de l'acte :

7. Finances locales

7.3. Emprunts

Les caractéristiques financières de chaque ligne du prêt ainsi que les conditions de remboursement sont détaillées en annexe de la présente délibération.

L'assemblée délibérante est sollicitée pour accorder sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 410 000 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N°143270 constitué de 1 ligne du prêt.

La garantie est sollicitée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Il est également précisé que sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Conseil Municipal, après délibération, Et à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre La Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur, et à signer la convention à intervenir.

Pour copie conforme,

Cléon, le 10 mai 2023

Le Maire,

Frédéric MARCHE

